

Abrégé du compte-rendu du Conseil de département de philosophie du 17 février 2021

Ce document est une version abrégée du compte-rendu du Conseil de département de philosophie qui s'est tenu le 17 février 2021. Il vise à informer les étudiant-e-s des décisions qui y ont été actées et de relayer les informations susceptibles de les intéresser. Ce compte-rendu, rédigé par les représentants étudiants, n'a qu'une valeur strictement informative.

Quorum atteint.

I. Rappel de l'ordre du jour

- 1- **Projet DREAM*U(*) : double licence philosophie - droit**
- 2- **Informations diverses**

(*) Campagne destinée à favoriser des initiatives concernant les formations du futur et les configurations de licence

II. Rappel de l'ordre du jour

- 1- **Projet DREAM*U : double licence philosophie - droit**

Information : Le département de philosophie et le département de droit lancent un projet de double licence permettant d'obtenir les deux diplômes de licence en 3 ans. Le cursus propose à cette fin un emploi du temps aménagé en « rythme intensif » de 35h/semaine. Les candidatures seront ouvertes pour l'année universitaire 2022-2023 comme formation sélective via Parcoursup (20 places). L'étudiant-e peut décider à tout moment de revenir à l'une des licences dans l'une des deux mentions. Le cursus demande de valider 24 ECTS (75%) pour chaque mention et par semestre, langues et OPN compris. Les départements opèrent une sélection de cours sans en créer de nouveaux, exception faite de la L1 en portail où il manque des crédits de philosophie (voir ci-dessous). En L3 les étudiants seraient redirigés vers le parcours « Philosophie pratique » (voir ci-dessous).

Côté philosophie en L1 seront dispensés comme enseignements les deux CM de Philosophie générale, la MTU Philosophie avec l'UE LANSAD. Il est question de créer un enseignement spécifique à la double licence ou bien de sélectionner une UE parmi celles du portail.

Vote : « Approuvez-vous le choix du parcours philosophie pratique comme parcours retenu pour la double licence philosophie - droit ? »

Issue du vote : « Oui » à l'unanimité.

Vote : « Êtes-vous favorable à l'engagement du département de philosophie dans une réflexion sur la mise en œuvre du rythme pour la double licence ? »

Issue du vote : « Oui » à la majorité.

Vote : « Quelle solution préférez-vous pour le semestre 1 de la L1 : créer une UE "Philosophie du droit" ou sélectionner l'UE de "Langues, littératures et cultures de l'Antiquité" ? »

- **Issue du vote :** Créer une UE « Philosophie du droit » à la majorité. Si la demande de création d'UE est refusée, le conseil décide de se rabattre sur l'autre UE.

2- Informations diverses

Information : Concernant les relevés de notes en M2, il est décidé de réunir un jury intermédiaire pour permettre une publication plus rapide.

Information : À la rentrée il n'y aura pas d'augmentation du nombre d'heures en présentiel. Les enseignants sont invités à anticiper des modifications de MCC en prévision des examens en avril.